

- **Avis sur le projet d'arrêté de périmètre issu du schéma départemental de coopération intercommunale**

La CDC avait à délibérer sur le nouveau périmètre de la CDC.

La liste des 25 communes intéressées par le projet fusion-extension est la suivante :

> Pour la communauté de communes de Podensac :

ARBANATS, BARSAC, BUDOS, CERONS, GUILLOS, ILLATS, LANDIRAS, PODENSAC, PORTETS, PREIGNAC, PUJOLS-SUR-CIRON, SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET et VIRELADE ;

> Pour la communauté de communes des Coteaux de Garonne :

BÉGUEY, CADILLAC, DONZAC, GABARNAC, LAROQUE, LOUPIAC, MONPRIMBLANC, OMET et SAINTE-CROIX-DU-MONT ;

> Les 3 communes suivantes, membres de la communauté de communes du Vallon de l'Artolie LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET et RIONS ;

Ont voté contre : Mme Peneau, Mes. Faubet, Clavier, Cavaillois,

Abstention : Mes Truffart et Manceau

- **Acquisition de terrain sur la commune de Podensac pour la construction des hangars techniques**

Unanimité

- **Délégation de mandat à l'UCTOM pour l'adhésion à un groupement de commandes pour la revente des matériaux issus des collectes sélectives.**

Unanimité

- **Soutien aux « Scènes d'été » - Commune de LANDIRAS**

Unanimité

- **Soutien aux « Scènes d'été » - Commune de SAINT MICHEL DE RIEUFRET**

Unanimité

- **Aides aux associations – Attribution de subventions 2016-02**

Unanimité

- **Subvention au club des entrepreneurs des graves**

M. Manceau fait remarquer qu'une subvention 1 500 € est peut-être trop importante.

1 abstention : M. Manceau

- **Tourisme – Cotisation à l'Association « Route des vins de bordeaux en Graves et Sauternes »**

Unanimité

- **Questions diverses**

Le Président donne la lecture des différentes DIA au conseil.

Remarque : il est étonnant que ce sujet arrive en questions diverses alors qu'il est soumis à un vote du conseil. Il n'y a pas eu de vote.

Le Président propose qu'une commission fusion soit créée pour étudier comment va se faire la réunion des différentes CDC. La commission sera composée du bureau de la CDC et des Maires des différentes communes.

M Manceau indique que dans le journal le Républicain il est indiqué que les impôts de la CDC n'augmentaient pas en 2016. Ce qui est faux. Il s'étonne que personne n'ait réagi. La deuxième dans les comptes rendus du journal Sud Ouest il a été mélangé les comptes administratifs et le budget.